

Bruxelles, le 17 octobre 2007

**COMPTE RENDU DE LA 9<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE  
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

### **Point 1 - Présentation du nouveau Président**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du Plan d'action du Partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa neuvième réunion, le 4 octobre 2007, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO Ambassadeur du Burkina Faso, Président du COS coton. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.
3. Le Secrétariat ACP introduit le nouveau Président du COS coton, S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO Ambassadeur du Burkina Faso en poste à Bruxelles, récemment élu en remplacement du Président sortant : S.E.M. Euloge HINVI, ex Ambassadeur du Bénin qui vient d'être appelé par son Pays à exercer d'autres fonctions. La qualité du travail réalisé par l'ancien Président du Cos coton est soulignée. Il n'a jamais ménagé ses efforts pour faire avancer le COS coton, parfois en dépit de moyens limités dont il a pu disposer. Le nouveau Président du COS coton est très bien au fait des problématiques cotonnières et du processus du Forum de Paris qui, en 2004, a jeté les bases du Partenariat Union européenne-Afrique sur le coton qui s'est concrétisé par un Plan d'action dont le COS coton a pour rôle de veiller à sa bonne mise en œuvre. S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO est sans doute une personne ressource de premier plan dont la fonction de Président du COS coton contribuera très utilement à le redynamiser, alors qu'il dispose aujourd'hui de moyens nouveaux.
4. L'ensemble des membres du COS coton félicitent son nouveau Président et lui assurent de leur appui et apports constructifs.
5. Le Président du COS coton tient en premier lieu à rendre hommage au Président sortant pour la qualité de son travail. Il remercie également tous les membres du COS coton pour le travail déjà accompli et il compte effectivement sur leur appui pour continuer de mener à bien la mission du COS coton.

### **Point 2 - Adoption de l'ordre du jour**

6. Le projet d'ordre du jour est adopté tel que présenté.

### **Point 3 - Approbation du Compte rendu de la 8<sup>ème</sup> réunion du COS coton du 29 août 2007**

7. **Consultation en ligne.** Le Président invite le CTA à faire le point sur l'appui apporté pour la participation des producteurs ACP à la consultation en ligne organisée par la CE dans le cadre de la réforme du régime coton (page 4, point 5, § 34). La représentante du CTA rappelle que le CTA a été sollicité, en mars 2007 suite à un conseil ministériel ACP, pour apporter un appui à la consultation en ligne. Le secrétariat ACP a reçu un rapport complet de cette consultation produit en français et anglais. Il existe également une version courte dans les deux langues destinée à une diffusion plus large. Le représentant du ROPPA a fourni un appui au CTA qui a permis la consultation en ligne de 150 acteurs non étatiques.
8. Parmi les résultats principaux qui découlent de cette consultation, on peut citer :
  - L'objet de cette enquête est déjà en soi une reconnaissance de la problématique des subventions coton dans le cadre de la PAC.
  - Même si la production de coton européen subventionné ne représente qu'environ 2% de la production mondiale, ce coton subventionné est déjà considéré en moyenne comme étant excessif car il contribue négativement à la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat UE-Afrique issu du Forum de Paris de 2004.

- Les participants africains à la consultation sont majoritairement favorables au découplage total ou partiel des aides.
  - L'interaction entre un nouveau régime de l'UE sur le coton et les besoins d'appui des filières cotonnières africaines.
  - Les principaux résultats de la consultation devraient être intégrés par le groupe du C4 dans les négociations commerciales au niveau de l'OMC.
9. Le représentant de la CE/DG DEV suggère que les conclusions de la consultation en ligne soient communiquées, à travers le Secrétariat du COS coton, à la DG agriculture qui est en train de finaliser les propositions pour un nouveau régime d'aide. Il estime nécessaire que le COS entreprenne cette démarche très rapidement, sachant que le temps est très court pour qu'elle soit prise en compte.
10. **Etude comparée Banque Mondiale.** Le Président invite le Secrétariat ACP à faire le point sur la réalisation de l'étude comparée de la Banque mondiale sur les politiques de réforme dans le secteur coton (page 4, point 5, paragraphe 37). En fait, l'étude est toujours confidentielle, bien qu'une présentation de ses résultats provisoires ait été faite lors du dernier séminaire sur le coton d'Arusha (Tanzanie). Le représentant CE/DG DEV précise qu'une demande d'appui du COS lui a été adressée pour permettre le financement d'une seconde phase de l'étude qui serait axée sur la diffusion des résultats. Cela lui semble difficilement faisable dans le cadre du Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles. Cependant, il étudiera la possibilité de trouver un autre moyen de financement car il trouve très intéressant de permettre aux résultats de l'étude d'être diffusés et discutés rapidement. Le représentant des Etats membres de l'UE demande ce qu'il faut entendre par « étude confidentielle ». Il s'agit en fait d'une version provisoire du rapport de l'étude dont le CE/DG DEV a reçu une copie.
11. En conclusion de ce point à l'ordre du jour, après les clarifications apportées, le compte rendu de la 8ème réunion du COS coton est adopté.

#### **Point 4 - Assistance technique au COS coton**

12. Le consultant principal, Monsieur Fabio BERTI, situe le contexte de l'intervention de l'assistance technique au COS coton. Elle doit lui permettre d'assurer son rôle de coordination dans la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton et d'appuyer les initiatives en cours et à venir dans le secteur. L'assistance technique fait l'objet d'un contrat cadre entre le bureau d'études danois DAAS et EUROPEAID. Le contrat a débuté le 9 août 2007 pour se terminer à la fin du mois de juin 2008. Au cours de cette période, il est prévu que le consultant principal assure une prestation d'une durée maximale de 136 jours. Un second consultant, Monsieur Marco Di Costanzo, est chargé de reprendre la gestion du site internet [www.coton-acp.org](http://www.coton-acp.org) / [www.acp-cotton.org](http://www.acp-cotton.org) qui appartient au Groupe ACP. Pour ce faire, une prestation de 35 jours est prévue.
13. Le consultant principal présente ensuite le document sur les actions prioritaires du COS. Il est basé sur la proposition de plan de travail détaillé du COS coton, sur les termes de référence de l'assistance technique et prend également en compte les conclusions du récent séminaire d'Arusha. Les actions prioritaires proposées reposent sur deux axes.
14. Le premier concerne le suivi des activités du COS dont les principales actions prioritaires consisteront à : (i) constituer une base de références de parties prenantes au

Partenariat UE-Afrique sur le coton, (ii) constituer des panels de référence, à partir des panels de référence proposés dans le plan de travail du COS, pour le traitement de thématiques qui seront choisies par le COS en relation avec les 7 grandes lignes du Plan d'action. A ce sujet, 4 thématiques prioritaires sont proposées parmi lesquelles une pourrait être retenue pour tester une première discussion en ligne; (iii) constituer une base d'information sur le coton africain et l'évolution des problématiques cotonnières aux niveaux national, régional et international ; (iv) fournir au COS les informations liées aux différentes thématiques définies dans le plan d'action du Partenariat en fonction des activités décidées par le COS ; (v) alimenter l'Unité de coordination du programme Tous ACP pour les produits de base agricoles en informations permettant de bien prendre en compte les besoins prioritaires d'appui demandés dans les séminaires régionaux de démarrage du programme qui seront organisés à partir du premier trimestre 2008 ; (vi) centraliser les besoins d'appuis identifiés ; (vii) rendre opérationnels les besoins identifiés (fiches projet) et (viii) mettre à jour des activités/projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat. A côté de ces activités prioritaires, des activités courantes sont définies. Elles sont essentiellement liées au fonctionnement du secrétariat du COS et doivent permettre d'assurer la logistique des déplacements et séjours des membres du COS dans le cadre de leur mission.

15. Le second axe d'activités concerne la gestion de l'information dont les principales actions prioritaires consistent à : (i) établir les modalités de reprise du site ; (ii) établir des liens entre le site et les sites des interprofessions des filières cotonnières africaines, les organisations nationales et régionales des producteurs et les partenaires travaillant sur la question ; (iii) reprendre la veille informative et l'alimentation du site ; (iv) doter le site d'une base d'information actualisée sur le coton africain ; (v) doter le site d'un dispositif d'alerte, de droit de réponse et de demande de compléments d'information ; (vi) organiser des discussions en ligne (Forum) sur les thématiques choisies ; (vii) collaborer avec l'unité de coordination pour préparer la liaison entre le site internet du COS et le futur site internet du programme Tous ACP sur les produits de base agricoles.
16. Le consultant principal fait également un bref compte rendu du séminaire sur le coton africain organisé à Arusha, Tanzanie du 6 au 8 septembre 2007, auquel il a pu participer avec des membres du COS. Un compte rendu détaillé a été rédigé par le consultant. Il faut surtout retenir que les thèmes abordés au cours de ce séminaire étaient en relation directe avec les lignes du plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton et ont permis de fructueux échanges d'expériences. Le séminaire a également été une occasion opportune de rappeler la mission du COS coton au moment où il vient d'être doté des moyens lui permettant de fonctionner correctement. Il a aussi été constaté que les filières cotonnières Est africaines se connaissent très peu, à fortiori par rapport aux filières ouest africaines et des autres régions d'Afrique. L'appel lancé par le représentant du ROPPA pour développer une large concertation et collaboration entre producteurs et acteurs des filières cotonnières africaines a reçu un accueil très favorable. Des demandes précises ont également été formulées au COS. Par exemple : (i) l'ACTIF (African Cotton and Textile Industry Federation) a demandé un appui au COS dans le cadre d'une réflexion sur la compétitivité du textile africain ; (ii) de même, un appui a été demandé au COS pour développer, avec les partenaires concernés, une réflexion sur la conquête des marchés de niche liés au coton non conventionnel (bio, équitable, bio-équitable, coton made in Africa, etc.). ‘

17. Le représentant du ROPPA estime que les actions prioritaires présentées par le consultant ne reposent pas assez sur le plan de travail du COS coton. Les problèmes des filières coton africaines sont déjà largement connus. Il ne s'agit pas de refaire un état des lieux mais plutôt de mettre l'accent sur l'analyse des réponses aux problèmes déjà identifiés et aux besoins formulés par les acteurs des filières, en particulier les organisations de producteurs et les interprofessions. Ces relations devraient avoir pour objectif de faire travailler ensemble les acteurs pour réfléchir, se concerter et négocier sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'appui existant. Le COS doit pouvoir jouer un rôle d'appui à un renforcement de la structuration des acteurs des filières cotonnières, en particulier au niveau des organisations de producteurs, des interprofessions et des organisations régionales. Concernant les thématiques proposées pour les premières discussions en ligne, elles ne lui paraissent pas toutes être prioritaires par rapport à d'autres suggérées dans le plan de travail du Cos coton. De plus, la présentation et certains questionnements relatifs aux thématiques proposées devraient être revus. Pour ce qui est du site internet, il lui semble que les 35 jours prévus pour le consultant siteweb ne suffiront pas car, notamment, il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail de collecte de l'information.
18. Le représentant CE/DG DEV trouve que le programme d'actions prioritaires proposé est trop ambitieux par rapport aux ressources prévues pour l'assistance technique et sa durée limitée à 10 mois. En particulier, la constitution de fiches projet (point (vii), § 13) ne lui semble pas pertinente. Il faut éviter de dupliquer les efforts. De telles fiches projet ne devraient pas concerner le niveau national mais elles pourraient peut-être permettre d'apporter des valeurs ajoutées au niveau régional.
19. Le représentant des Etats membres de l'UE rejoint ses prédécesseurs sur le fait que le programme de travail est trop chargé et qu'il convient de la recadrer. Il rappelle que les activités du COS coton doivent permettre de remplir son cahier des charges, établi depuis 2004, qui consiste à coordonner la mise en œuvre du plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Un bilan des activités menées par le COS coton et des résultats du Partenariat Europe-Afrique depuis 2004 lui semble nécessaire. Ce bilan devrait pouvoir être mis en discussion de façon élargie. En conséquence, le premier rapport de l'assistance technique sur la mise à jour des activités/projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat devrait pouvoir établir ce bilan. Il demande également de bien veiller à trouver des articulations adéquates entre l'appui au COS, apporté par l'assistance technique, et le Programme tous ACP sur les produits de base agricoles.
20. Le consultant siteweb demande le type d'information qui est demandé de voir figurer sur le site.
21. Le représentant du ROPPA rappelle l'historique du site. Il y a d'abord eu le site [www.forum-coton.org/documentation1.html](http://www.forum-coton.org/documentation1.html) développé dans le cadre du Forum de Paris qui reprend toutes les informations sur le Forum de Paris de 2004. Ce site a ensuite évolué pour donner le site [www.coton-acp.org](http://www.coton-acp.org) / [www.acp-cotton.org](http://www.acp-cotton.org). Il est important d'avoir les informations des filières cotonnières et donc être en lien étroit avec les sites des interprofessions et organisations de producteurs.
22. Le Secrétariat ACP précise qu'on a d'abord besoin d'informations générales sur le coton et que les informations spécifiques doivent pouvoir être obtenues, quand elles existent, en indiquant le lien vers les sites où elles se trouvent. C'est donc plutôt un

portail sur le coton africain qui est recherché. Il suggère également de discuter de l'évolution du site internet et de son contenu avec un groupe restreint de membres du COS.

23. Pour conclure sur ce point, le Président traduit d'abord sa satisfaction de constater que les activités du COS coton se redynamisent. Il demande au Consultant de prendre en compte les remarques faites par le membre du COS et de proposer un programme plus adéquat d'actions prioritaires. La proposition du Secrétariat ACP concernant l'évolution du site internet est également retenue.

#### **Point 5 - Programme Tous ACP sur les Produits de base agricoles**

24. Monsieur Pierre BERTHELOT, Chef d'équipe de l'Unité de coordination du Programme se félicite en premier lieu de travailler en étroite collaboration avec le COS coton, ce qui est indispensable pour la réussite du programme. Il présente son équipe composée de Monsieur Jean-Yves HANSART, expert en produits de base et filières agricoles et de Madame Laurence GUIGOU, experte en administration. L'Unité de coordination (UC) est une interface avec le comité de pilotage du programme. Les tâches principales de l'UC consistent à (i) veiller à la cohérence des actions, en particulier éviter les duplications ; (ii) aider à la mise en œuvre des projets pour les bénéficiaires du programme (iii) suivre la mise en œuvre du programme ; (iv) veiller à ce que les projets qui seront réalisés soient bien appropriés par les pays ACP demandeurs.
25. Dans le programme, il est prévu un budget de 45 millions d'euros dont au moins un tiers (15 millions €) sera consacré au coton. Cinq organisations internationales (FAO, BM, CNUCED, CFC et ITC) canalisent les besoins d'appui qui doivent émaner des principaux acteurs impliqués dans les filières de produits de base agricoles et encadreront la mise en œuvre des projets qui seront acceptés. Une réunion préparatoire du premier comité de pilotage du programme, prévu le 16 octobre 2007 a déjà eu lieu le 25 septembre 2007 en présence du COS coton. Les principaux besoins d'appui éligibles au financement du Programme seront définis à l'issue de 6 ateliers régionaux (dont 4 prévus en Afrique) qui devront se tenir dans le courant du premier trimestre de l'année 2008. Le COS coton sera intimement associé à la préparation des ateliers prévus pour l'Afrique. Il est rappelé que le COS coton a un droit de vote au comité de pilotage du Programme et que son avis sur les propositions de projets d'appui liés au coton sera fortement pris en compte. Le COS sera également étroitement associé au suivi de la mise en œuvre des projets choisis et à leur évaluation. Une articulation étroite en matière de communication sera également développée, notamment au niveau des liens entre le futur site internet du Programme et celui du COS coton.
26. Le représentant du ROPPA souligne le fait que les producteurs attendent beaucoup de la tenue de ces ateliers régionaux. Il se pose également la question sur la cohérence liée au fait que le financement de certains projets pourrait déjà être décidé avant la tenue des ateliers régionaux. De plus, avec des projets qui seront contractés avec les organisations internationales déjà mentionnées, comment s'assurer de la transversalité des résultats qui seront obtenus (ex. renforcement de la structuration d'organisations de producteurs,...).
27. Le chef d'équipe de l'Unité de coordination du Programme précise que les premières activités, dont le financement aurait l'aval du prochain comité de pilotage du Programme du 16 octobre 2007, ne pourront être choisies que si elles répondent à des critères stricts de sélection que la CU a bien définis en accord avec les organisations

internationales. De plus, les interventions qui pourraient être décidées avant la tenue des ateliers régionaux seront plafonnées dans leur financement et il est rappelé que le COS est membre du comité de suivi du Programme. Leur principale justification réside dans le fait que le Programme a démarré 3 ans après le plan d'action et avec un an de retard et, entretemps, de nombreuses attentes et besoins ont été formulés et non suivis. La CU veillera à ce que la majorité des ressources prévues, pour rappel, un minimum de 15 millions € sera affecté à des projets d'appui au coton sur les 45 millions € qui constituent le financement total du Programme, soient attribuées à la suite des ateliers régionaux, sur la base de critères objectifs. Il s'agira notamment de vérifier que les acteurs de terrain soient réellement consultés au préalable. De plus, le COS coton sera étroitement associé aux prises de décision. Quant à la transversalité des résultats qui seront obtenus, il s'agit là d'un défi à relever qui sera notamment fonction du degré de collaboration avec les organisations internationales. Une évaluation à mi-parcours du Programme est également prévue pour permettre d'éventuellement réorienter certaines activités du projet.

28. Le Président insiste sur le fait qu'il sera important d'avoir une lisibilité de ce qui est fait, en particulier par rapport aux aides qui seront apportées au coton. Cela ne paraît pas évident à première vue, alors que cinq organisations internationales sont impliquées. La structure et les procédures risquent d'être lourdes et complexes.
29. L'expert en produits de base agricoles assure le Président que les besoins d'appui seront bien pris en compte à travers les ateliers régionaux.
30. En matière de besoins récents formulés par des acteurs des filières, le représentant du ROPPA relaye la demande formulée lors du séminaire d'Arusha, d'accroître la concertation sur les marchés de niche du coton (bio, équitable, Made in Africa, autres labels) afin, notamment, de pouvoir déterminer comment les producteurs pourraient davantage avoir leur part de plus-value liée à ce type de production.
31. L'expert en produits de base agricoles confirme que ce type de demande pourra être intégré au niveau des ateliers régionaux. Il souligne que le Programme tous ACP sur les produits de base agricoles est, pour le coton, la concrétisation financière et technique du Partenariat Europe-Afrique sur le coton. Il serait intéressant, à l'occasion du premier atelier régional qui se tiendra en Afrique, de présenter un bilan de ce Partenariat.
32. Le représentant du ROPPA estime que, dans les filières cotonnières privatisées, les vrais acteurs sont les acteurs des filières. En particulier, il faudrait que les producteurs puissent être représentés au comité de pilotage du Programme tous ACP sur les produits de base agricoles.
33. La représentante CE/EUROPEAID précise que le Programme prévoit, en plus du comité de pilotage du Programme, composé de 7 membres exécutifs : 3 représentants du Secrétariat ACP, 3 représentants de la CE et 1 représentant du COS coton, des observateurs désignés : un représentant de chacune des 5 organisations internationales, des représentants des Etats membres de l'UE et du Groupe ACP, mais également des observateurs invités : organisations ACP-UE, organisations (CTA, CDE, ...), organisations ACP. Les observateurs invités peuvent donc aussi être des organisations de producteurs. La Commission précise que les membres exécutifs ne peuvent changer puisqu'ils sont définis dans la convention de financement du programme.

34. Le représentant du ROPPA insiste sur le fait qu'il faudrait qu'un représentant des producteurs soit membre du Comité de pilotage du programme et ne pas avoir seulement une position d'observateur.
35. Le représentant des Etats membres de l'UE soutient cette proposition.
36. Il retient la proposition de la représentante de la Commission de demander à l'Unité de Coordination d'apprécier avec le secrétariat ACP quelles organisations professionnelles pourraient participer au comité de pilotage, en fonction de leur représentativité technique et régionale. Il insiste pour que cette représentation soit également forte dans les ateliers régionaux.
37. Il mentionne ensuite le fait qu'il est essentiel que l'agrégation des appuis au coton dans le programme intra-ACP soit faite afin qu'apparaisse réellement la partie coton de ce programme. Aujourd'hui, tel n'est pas le cas, car la programmation se fait de manière verticale par organisation et le programme coton n'est pas identifiable en tant que tel, ce qui pose des problèmes d'information et de clarification des partenaires au programme, qu'ils soient ACP ou bailleurs. Il estime que cette formalisation du volet coton du programme doit être une des tâches principales de l'UC.

#### **Point 6 - Organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié (GM)**

38. Le Président demande de faire le point sur cette question en séparant les aspects de mise en œuvre du volet technique de celui des préparatifs pour le volet logistique.
39. Pour ce qui est des aspects de mise en œuvre, le Secrétariat ACP commence par rappeler que l'idée du séminaire est d'apporter un outil objectif d'aide à la décision par rapport à l'utilisation du coton génétiquement modifié. On n'est pas dans une logique de donner des arguments pour démontrer que le coton est soit bon soit mauvais.
40. La représentante CE/EUROPEAID précise que le contrat signé avec le bureau d'études Cardno Agrisystems Ltd qui a mis à disposition les 2 consultants en appui technique à l'organisation du séminaire, a débuté à la fin du mois d'août 2007. A ce moment, il était prévu que le séminaire puisse se tenir au Burkina Faso en octobre-novembre 2007. Entre-temps, l'information de la tenue d'un séminaire sur le coton génétiquement modifié organisé par l'USAID, à la même période au Burkina Faso, a été connue. En l'occurrence, le contrat des consultants a été prolongé pour permettre une tenue du séminaire au premier trimestre 2008.
41. Le consultant principal insiste sur l'aspect d'objectivité qui est le maître mot guidant le travail des consultants et qui apparaît dans le rapport de démarrage qui a été produit (mais non encore diffusé par la CE aux membres du COS). Le travail des consultants devra notamment : (i) fournir de l'information relative à l'impact du coton GM sur le petit paysannat ; (ii) collecter l'information sur cette thématique, l'objectiver et en faire la synthèse. Un rapport technique sera produit avant la tenue de l'atelier afin d'objectiver et rehausser la qualité des débats qui auront lieu. Le consultant précise également qu'il sera présent au prochain séminaire USAID de Ouagadougou ainsi qu'à un séminaire de « Panel d'experts » qui aura lieu au Bénin, début 2008. La participation à ces deux manifestations sera utile pour la préparation du séminaire.
42. Le Secrétariat ACP demande aux deux consultants de se présenter. Pour rappel, le choix des CVs des deux consultants a été effectué en étroite collaboration et avec l'accord du secrétariat ACP

43. Le consultant principal, Monsieur Jean-Luc HOFES, a une expérience de plus de 20 ans dans la recherche cotonnière, essentiellement avec le CIRAD. De 1999 à 2006, il est en Afrique du Sud au moment où ce pays envisage de produire du coton GM. Il a une approche très pratique de la culture du coton.
44. Le second consultant, Monsieur Roger FRUTOS, travaille au CIRAD depuis 1991. Il est spécialiste en microbiologie moléculaire et travaille beaucoup sur les plantes transgéniques. Il a également travaillé chez Syngenta et s'est occupé de valorisation de la recherche et de propriété intellectuelle.
45. Le représentant du ROPPA attire l'attention des consultants sur quelques points à prendre en compte.
- L'ambivalence des positions des producteurs et de la société civile (certains sont pour mais la majorité serait contre, d'autres recommandent des précautions)
  - La décision déjà prise par certains gouvernements de promouvoir le coton bt.
  - L'autorisation de mises en culture en milieu ouvert au Burkina va à l'encontre des positions des gouvernements des pays voisins (Mali, Cote d'Ivoire) qui n'ont pas encore rendu public leur choix, ce qui rend nécessaire une réflexion régionale. Car le principal bassin de production au Burkina Faso est transfrontalier : le terroir du Kéné Dougou qui réunit Sikasso, Bobo Dioulasso et Korhogo.
  - La conférence des ministres de l'agriculture de la CEDEAO a adopté en 2005 une position sur la question, que les ministres de l'environnement des États membres de l'UEMOA devaient exploiter.
  - Le cadre régional de biosécurité de l'UEMOA.
46. Pour ce qui est des préparatifs pour le volet logistique, le Secrétariat ACP informe l'assemblée que le pays hôte proposé, le Burkina Faso, a réitéré sa volonté de tenir ce séminaire vers la fin du mois de janvier, début février 2008.
47. Le Président confirme l'accord de principe du Burkina Faso et que des vérifications restent à faire avant de fixer définitivement une date qui n'empiète pas sur d'autres événements importants.

#### **Point 7 - Information sur le programme multi-bailleurs relatif au mécanisme de gestion des risques**

48. N'ayant pas reçu l'ordre du jour avant son départ de Paris, le représentant des États membres de l'UE, n'a pas préparé d'intervention spécifique sur ce sujet. Cependant, il peut livrer les principales informations. Un accord global est intervenu en 2007 sur ce programme, après de nombreux échanges entre la Coopération française, la Banque Mondiale, la BOAD, l'UE et les organisations professionnelles et interprofessionnelles des deux pays concernés, en premier lieu, par la mise en place du mécanisme de gestion des risques : Burkina Faso, Sénégal, Togo. Au Burkina Faso, ce mécanisme est porté par l'interprofession (AICB). Dans ce mécanisme, il faut distinguer divers outils : (i) un fonds de lissage (FdL) national, abondé par les opérateurs de la filière, adossé à une facilité de crédit, de préférence régionale, à laquelle le FdL national pourra faire appel en cas de deux années consécutives de mauvaise conjoncture financière qui amèneraient le FdL national à quasi épuisement ; (ii) une meilleure utilisation des instruments de marché (produits dérivés, assurances...) pour la gestion des risques ; (iii) un filet de sécurité permettant un traitement des chocs et crises d'une

ampleur exceptionnelle créant un risque systémique et rendant obligatoire l'intervention de la puissance publique.

49. Le représentant des Etats membres de l'UE précise également que la position actuelle de la Banque mondiale repose sur : (i) un accord de principe sur le mécanisme proposé ; (ii) la nécessité d'adosser le fonds de lissage à une facilité de crédit ; (iii) l'acceptation que la contribution professionnelle au FDL puisse provenir d'un prêt public.
50. Le représentant CE/DG DEV ajoute que des appuis à ce programme multi-bailleurs relatif au mécanisme de gestion des risques seront demandés par la Banque mondiale au Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles, notamment en matière de formation des acteurs concernés. Il estime qu'il sera important de pouvoir déterminer, au niveau du producteur, les niveaux de prix décourageant la culture de coton. Il rappelle que le FdL est un outil dont la mise en œuvre contribuera à résoudre la crise financière que connaissent plusieurs filières cotonnières, en particulier celle du Burkina Faso.
51. Le Président ajoute que la gestion du FdL sera un élément déterminant pour lui permettre de jouer son rôle et ainsi, de mieux garantir la viabilité financière des filières cotonnières.

#### **Point 8 - Informations sur le projet de création d'une Université du Coton**

52. Le Secrétariat ACP souligne le problème d'éligibilité que pose ce type de financement demandé dans le cadre du Programme Tout ACP.
53. Le représentant CE/DG DEV ajoute que ce projet est porté par l'APROCA et soutenu par la Fondation française FARM. Le projet, en soi intéressant, est fort appuyé politiquement, suscitant notamment un intérêt marqué du Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire. Cependant, on n'a pas encore pu trouver un financement approprié pour ce type de projet. Il serait probablement nécessaire de réaliser une étude de faisabilité plus neutre de ce projet et d'élaborer un mécanisme de financement adéquat.
54. Le représentant du ROPPA se demande si les formations proposées répondent à la situation des producteurs et s'il ne s'agit pas de former des gestionnaires pour la filière (niveau MBA). Cependant, n'a-t-on pas davantage besoin de relever à la base le niveau d'instruction et de qualification du producteur ? Par ailleurs, comment ce projet pourra-t-il vraiment atteindre une dimension régionale ?
55. Le Président indique que le projet en question ne vise pas seulement à former des MBA. Par ailleurs, si l'APROCA défend ce projet, on peut lui faire confiance quant à la prise en compte des intérêts des producteurs de coton africains dans un contexte où les filières cotonnières africaines doivent de plus en plus se professionnaliser. Le vrai problème qui reste est celui de trouver un mécanisme de financement adapté au projet.
56. Le représentant des Etats membres de l'UE informe l'assemblée que l'APROCA est en discussion avec son partenaire FARM afin de mieux clarifier différents aspects qui devraient faciliter l'acceptation d'un financement pour ce projet.

## **Point 9, Divers**

57. Le Président informe le COS de l'invitation reçue de la France (Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la Coopération internationale au développement) pour participer au comité de pilotage du projet FSP « Renforcement de l'approche régionale dans le partenariat Europe-Afrique pour le coton ».
58. Tout en s'excusant de ne pas avoir été en mesure de participer à la première réunion du comité de pilotage qui s'est tenue les 25 et 26 septembre 2007 à Bamako, le Président fait part de la décision favorable du COS coton pour participer au comité de pilotage du projet FSP. Le Secrétariat formalisera cette décision et désignera un représentant du COS coton.
59. Le président du COS Coton indique qu'il sera indisponible pour la première réunion du comité de pilotage du programme Tous ACP prévue le 16 octobre 2007 et invite la vice présidence – le représentant des EM de l'UE à le remplacer. Celui-ci a accepté.

Annexe – Liste des participants à la réunion COS coton du 4 octobre 2007

Prénoms, Nom	Organisation
<b>Membre du COS</b>	
Amb. Kadré Désiré Ouedraogo	Président COS COTON, Ambassadeur du BF
Viwanou Gnassounou	Secrétariat ACP
Gaudens Bruno Dagnon	Rep. Producteurs COS COTON/ Roppa
Yves Gueymard	MAEE, Paris
Isolina Boto	CTA
Wim Olthof	CE, DG DEV
Mélanie Bride	CE, EuropeAid
Bernard De Schrevel	CE, EuropeAid
<b>Consultants COS</b>	
Fabio Berti	DAAS
Marco Di Costanzo	DAAS
<b>Consultants coton GM</b>	
Jean-Luc Hofs	Cardno Agrisystems Limited / CIRAD
Roger Frutos	Cardno Agrisystems Limited / CIRAD
<b>Observateurs / invités</b>	
Pierre Berthelot	Unité de Coordination, All ACP Agricultural Commodities Pg
Jean Yves Hansart	Unité de Coordination, All ACP Agricultural Commodities Pg
Toba Sébadé	Ambassade du Togo à Bruxelles
Amb. Ferdinand Nyabenda	Sous Secrétaire Général ACP
Ouedraogo Abdoulaye	Conseiller, Ambassade du BF